



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>10623</b>	De <b>Mme Anne Stambach-Terreoir</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >MonMaster, une sélection chaotique et injuste	<b>Analyse</b> > MonMaster, une sélection chaotique et injuste.
Question publiée au JO le : <b>01/08/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>31/10/2023</b> page : <b>9751</b>		

### Texte de la question

Mme Anne Stambach-Terreoir alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la première session de la plateforme MonMaster, chargée de répertorier les résultats de sélection à l'entrée du master 1. Les étudiants n'ont cessé de faire remonter les dysfonctionnements techniques de cette plateforme : formations ouvertes aux candidatures et finalement fermées à la rentrée, formations qui disparaissent puis réapparaissent sur la plateforme, problèmes de téléchargement et de lecture des pièces-jointes pouvant constituer un motif de refus pour « dossier incomplet », erreurs dans les résultats d'admission affichés obligeant l'étudiant à contacter l'établissement en parallèle, envoi d'une date de réception des réponses erronée, opacité sur la gestion des données personnelles des candidats, listes des places disponibles en phase complémentaire non exhaustives, dysfonctionnements ne permettant pas de s'inscrire avant la date limite du 21 juillet 2023 avec pour conséquence la perte automatique de la place obtenue par l'étudiant, etc. Cette défaillance généralisée pèse également sur les enseignants et responsables de master, obligés de télécharger le dossier de chaque candidat à la main alors qu'ils reçoivent souvent plusieurs centaines de candidatures. Les enseignants demandaient à ce qu'il soit possible de télécharger tous les dossiers des candidats en une opération, mais le ministère n'a formulé aucune réponse. Enfin, en l'absence de communication ministérielle sur l'existence d'une phase complémentaire, des universités ont pris l'initiative de ré-utiliser la plateforme E-candidat pour remplir les places vacantes. Quand le ministère annonce finalement la mise en place d'une phase complémentaire, les étudiants sont informés la veille au soir de sa mise en œuvre. Les associations et syndicats étudiants se sont ainsi chargés d'informer eux-mêmes les étudiants en l'absence de communication ministérielle. Cette organisation hâtive et avancée par le Gouvernement témoigne d'un mépris profond pour ce que ressentent les étudiants. À l'heure où plus de 26 000 étudiants sont toujours sans affectation, Mme la ministre se félicite ainsi du nombre d'étudiants inscrits en master 1. En réalité, de nombreux étudiants ont élargi leurs candidatures à des mentions de master qui ne correspondent pas à leur projet dans l'unique but de remplir les conditions de saisine du recteur en cas d'absence de proposition d'admission. Le droit à la poursuite d'études est ainsi subordonné au bon fonctionnement aléatoire de la plateforme avec comme filet de secours la possibilité de formuler un recours au recteur. Les services du rectorat se voient attribuer la responsabilité d'un échec annoncé en étant contraints d'examiner chaque dossier, identifier les formations correspondantes puis négocier des places, tout cela avant la rentrée académique. En cas d'échecs successifs malgré la validité de leur dossier, la perspective donnée aux étudiants est un « droit à la reprise d'étude » ou une invitation à abandonner leur parcours académique pour acquérir de l'expérience professionnelle, sans garantie de pouvoir intégrer la formation qu'ils souhaitent par la suite. Tout est fait pour ne pas admettre le problème que pose le manque de places au sein des masters les plus demandés.



Ce manque de places est tel que les formations sont contraintes de présenter des motifs de refus sans lien avec le dossier du candidat. Le silence est l'issue cynique choisie pour ignorer les remontées qui témoignent de l'état de tension actuel. Plus qu'un exemple de la façon dont le Gouvernement ne prend pas au sérieux l'enseignement supérieur, la plateforme MonMaster s'annonce comme un cauchemar éveillé imposé aux étudiants pour les prochaines années. Elle lui demande donc quels moyens seront mis en place à l'avenir pour empêcher cette défaillance unanimement reconnue parmi les étudiants et enseignants. Elle lui demande également si sera mise en place une nouvelle concertation auprès des partenaires de la communauté académique pour étudier une alternative à cette plateforme.

### Texte de la réponse

La plateforme de candidature Mon Master a été déployée pour faciliter les démarches des candidats en instaurant un outil et un calendrier de recrutement national uniques là où les établissements utilisaient jusqu'alors leur propre système de recrutement, selon des calendriers et avec des procédures très hétérogènes. Le choix a été fait, pour ce nouvel outil, d'une non-hiérarchisation des candidatures afin de permettre au projet des candidats d'évoluer entre la phase de candidature, en mars, et la phase d'admission, en juin. C'est uniquement pour assurer le respect de ce principe de non-hiérarchisation que des établissements ont été amenés à désactiver brièvement certaines de leurs formations présentes sur la plateforme. Cette plateforme permet une meilleure allocation des places disponibles par une redistribution automatique des places vacantes tant pour les étudiants qui auront plus rapidement une proposition de poursuite d'études en master que pour les établissements qui disposeront d'une vue consolidée et instantanée des inscriptions effectives. Si certains établissements étaient toutefois contraints, faute de candidatures suffisantes, de renoncer à l'ouverture d'une formation, ils seraient tenus de proposer une solution alternative de poursuite d'études aux candidats concernés. Cette situation n'est pas nouvelle et sa résolution avait déjà été adoptée pour les années précédant la mise en place de la plateforme. La plateforme permet également de rendre plus efficace la procédure de saisine du recteur de région académique pour les candidats sans réponse favorable, par la mise à jour quotidienne des places vacantes disponibles. Alors que la procédure est encore en cours, on constate d'ores et déjà que le nombre de demandes d'admission acceptées par les établissements est en très forte hausse (+ 244,3 %) par rapport à la campagne précédente à la même période. La plateforme permet par ailleurs de disposer de données nationales objectives et accessibles en temps réel concernant le recrutement en première année de master. Cela ouvre la voie à une vraie analyse des profils des candidats et des flux notamment entre licence et master, ce qui facilitera les réponses des établissements pour ajuster leur offre de formation et permettra d'identifier de possibles besoins d'ouverture de places supplémentaires en master. A l'issue de cette première année, sur la base de nouvelles concertations avec les acteurs de la communauté universitaire, notamment les organisations étudiantes représentatives et les représentants des établissements, des évolutions seront naturellement apportées afin d'améliorer le service rendu aux étudiants et aux établissements. La faisabilité technique d'un téléchargement de tous les dossiers des candidats d'une formation donnée en une seule opération sera notamment étudiée et la mise en place d'une phase complémentaire de recrutement via la plateforme – qui concernerait les candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission lors de la phase principale d'admission, et les formations n'ayant pas atteint leur capacité d'accueil lors de cette même phase – est d'ores et déjà programmée.